Nations Unies A/HRC/DEC/42/102



Distr. générale 26 septembre 2019

Français

Original: anglais

Conseil des droits de l'homme Quarante-deuxième session 9-27 septembre 2019

9-27 septembre 2019 Point 6 de l'ordre du jour

## Décision adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 19 septembre 2019

## 42/102. Textes issus de l'Examen périodique universel : Albanie

Le Conseil des droits de l'homme,

Agissant dans le cadre du mandat que lui a confié l'Assemblée générale dans sa résolution 60/251 en date du 15 mars 2006, et conformément à ses résolutions 5/1 et 16/21, en date respectivement du 18 juin 2007 et du 25 mars 2011, et à la déclaration du Président PRST/8/1, en date du 9 avril 2008, sur les modalités et les pratiques relatives à l'Examen périodique universel,

Ayant procédé à l'examen de l'Albanie le 6 mai 2019, conformément à toutes les dispositions pertinentes de sa résolution 5/1,

Adopte l'ensemble de textes issus de l'Examen périodique universel portant sur l'Albanie, à savoir le rapport du Groupe de travail chargé de l'Examen périodique universel sur l'Albanie<sup>1</sup>, les observations de l'Albanie sur les recommandations et/ou conclusions, ainsi que les engagements que l'Albanie a pris et les réponses qu'elle a apportées, avant l'adoption dudit ensemble de textes par la plénière, aux questions ou aux points qui n'avaient pas été suffisamment traités pendant le dialogue dans le cadre du Groupe de travail<sup>2</sup>.

24<sup>e</sup> séance 19 septembre 2019

[Adoptée sans vote.]

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> A/HRC/42/4/Add.1; voir aussi A/HRC/42/2, chap. VI.







<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> A/HRC/42/4.